

Strasbourg, le 23 septembre 2019

A Mesdames et Messieurs les professeurs et personnels
d'éducation

S/C du chef d'établissement

Rectorat

Pôle pédagogique

Affaire suivie par

Christophe Laville
Doyen du Collège des IA-IPR
Mél
[christophe.laville@
ac-strasbourg.fr](mailto:christophe.laville@ac-strasbourg.fr)

Jenny-Patricia Lévy
Doyenne du CIEPAS
Mél
[jenny-patricia.levy@
ac-strasbourg.fr](mailto:jenny-patricia.levy@ac-strasbourg.fr)

Référence :
2019-2020/Doyen/Protocole
PPCR Doyens du 2nd degré

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Chères et chers collègues,

Les modalités des PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) entrées en vigueur depuis deux années conduisent à un certain nombre d'évolutions de vos carrières : reclassement d'échelon, accompagnement, évaluation qui se poursuivent cette année.

Certains d'entre vous sont éligibles à un rendez-vous de carrière, moment formalisé où une co-évaluation sera réalisée par l'inspecteur et le chef d'établissement.

A l'exception de quelques cas particuliers, les collègues concernés ont été prévenus dès juillet de cette éligibilité.

Ces rendez-vous de carrière concernent tous les personnels à des moments-clefs de leur parcours professionnel :

- dans la deuxième année du 6^{ème} échelon,
- entre 18 et 30 mois dans le 8^{ème} échelon,
- dans la deuxième année du 9^{ème} échelon.

Un rendez-vous se compose d'une inspection en situation professionnelle suivie d'un entretien avec l'inspecteur puis, dans un délai n'excédant pas six semaines, d'un entretien avec le chef d'établissement.

Un calendrier de l'ensemble des dates composant le rendez-vous de carrière est communiqué par courrier électronique sur l'adresse académique et sur la messagerie I-prof au moins 15 jours à l'avance (nouveau délai depuis cette campagne). Il vous revient de le valider dans les meilleurs délais en utilisant le lien indiqué à cet effet dans le courriel.

Lors de la visite d'inspection, nous observerons vos pratiques éducatives et pédagogiques et lors de l'entretien, nous échangerons plus largement sur vos compétences professionnelles et votre carrière.

Si le seul document réglementaire est le cahier de textes sous format numérique, nous vous encourageons à mettre à notre disposition tout autre support qui permettra de valoriser votre travail (documents pédagogiques, cahiers d'élèves des différentes classes, progressions, évaluations et outils d'évaluation, projets, CV, lettre de mission...).

Pour préparer les entretiens, vous pouvez également remplir le *Document de référence de l'entretien* et nous le transmettre à votre convenance. Ce document est disponible en ligne sur le site du ministère, ainsi que le *Guide du rendez-vous de carrière* (<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carriere-mode-emploi.html>).

Vous serez ensuite destinataire d'une grille d'évaluation de vos compétences professionnelles assortie des appréciations littérales de vos évaluateurs.

Par ailleurs, au-delà des rendez-vous de carrière centrés sur l'évaluation de vos compétences, le PPCR prévoit aussi l'accompagnement de votre développement professionnel. A ce titre, des visites en classe des corps d'inspection et/ou des chargés de missions, des réunions d'équipes et des journées d'animation et de formation se poursuivront.

Nous vous adressons nos salutations les plus cordiales.

Pour les inspecteurs du second degré,



Christophe Laville,
Doyen du Collège des IA-IPR



Jenny-Patricia Lévy,
Doyenne du CIEPAS